

## **Fiche de lecture**

**Jacques Semelin :**

**Persécutions et entraides dans la France occupée ;  
comment 75% des juifs en France ont échappé à la mort  
(Les Arènes – Seuil ; mars 2013)**

Ce livre de 900 pages, très touffu, apporte de multiples pistes de réflexion. Pour ce compte-rendu, je ne vais aborder que les facteurs qui peuvent, d'après l'auteur, expliquer le pourcentage de 75 % de juifs ayant échappé à la mort en France entre 1940 et 1945. En effet cette approche, à l'inverse de celles qui tentent de comprendre comment plus de 5 millions de juifs ont pu être exterminés en Europe, est d'autant plus intéressante pour le Cercle d'étude que nous sommes, en ce début 2014, dans une période de vives tensions en France et que dans les media (y compris les réseaux sociaux) se diffuse l'idée que les juifs imposeraient un monopole de la victimisation.

Il n'est pas question dans le livre de la survie des déportés dans les camps nazis. Seul le cadre territorial de la France (excluant les territoires annexés au Reich) est étudié.

### **Les sources :**

L'auteur insiste à de nombreuses reprises sur la faiblesse des archives et des recherches historiques concernant les facteurs permettant à de nombreux juifs de France d'échapper à l'arrestation, la déportation, la mort. L'essentiel de son analyse repose sur le croisement de témoignages (lecture de livres ou interviews personnelles). C'est aussi la démarche prioritaire au sein du Cercle d'étude. On retrouve d'ailleurs, dans les différents parcours exposés, de nombreux faits très comparables à ceux présentés par « nos » témoins.

Certains parcours sont dramatiques, même si l'intéressé a survécu. D'autres personnes ont pu traverser toute cette période sans trop de bouleversements au quotidien autres que ceux que n'importe quel habitant en France a pu subir.

L'auteur est particulièrement sensible au sort des enfants auxquels il consacre de très nombreuses pages. Il évoque aussi les parcours de personnes aujourd'hui célèbres, mais dont l'histoire personnelle n'a pas été développée dans les media, Ivan Levaï ou le mime Marceau par exemple.

### **Le contexte :**

J. Semelin rappelle le contexte général que nous ne reprenons pas ici : la défaite de juin 1940, l'exode, la mise en place du Régime de Vichy, la collaboration. Il insiste beaucoup sur le tournant de 1942 (premières arrestations de femmes et d'enfants), l'invasion de la zone Sud, puis celui de la zone italienne, les premiers revers militaires de l'Allemagne nazie.

Il tente de montrer que la politique de collaboration a subi un infléchissement à partir de 1943. Le 2 septembre 1942, Laval explique que, du fait de la protestation de l'Eglise catholique contre les rafles, il est désormais difficile de fournir à l'Allemagne les contingents de juifs demandés. « *Pour autant, les déportations ne cessent pas, mais elles fléchissent nettement. Elles passent de 41 951 en 1942 à 17 069 en 1943. [...] Dans les faits, les Allemands sont de plus en plus contraints à opérer les arrestations eux-mêmes, c'est-à-dire sans Vichy.* » (p 841-842).

Jacques Semelin insiste aussi sur la politique sociale de Vichy dont certains aspects sont en contradiction avec les politiques anti-juives : allocations pour les évacués, aides aux populations sinistrées et réfugiées, Assistance publique auprès des enfants, Secours national portant aide à la population la plus indigente, tout cela concerne aussi des juifs (au moins les juifs français). « *Il n'y a pas de discrimination à faire, l'actuelle législation raciale n'ayant pas encore constitué la communauté juive en groupement détaché de la communauté nationale* » (déclaration en janvier 1944 de Darquier de Pellepoix à propos des allocations que touchaient les réfugiés alsaciens) p 834.

### **Les chiffres :**

A de multiples reprises, Jacques Semelin souligne l'impossibilité de dresser des statistiques. Il donne toutefois un certain nombre de chiffres, parfois étonnamment précis.

- 330 000 juifs vivaient en France à la fin de 1940, à savoir 190 000 à 200 000 juifs français (« Israélites ») et 130 000 à 140 000 juifs étrangers (p 25)
- « *70 000 juifs russes, polonais, roumains, lituaniens et hongrois se seraient établis à Paris entre 1920 et 1939.* » (p 39)
- « *Selon le recensement d'octobre 1940, la préfecture de police de Paris avait comptabilisé 149 734 Juifs (85 664 de nationalité française et 64 070 étrangers) dans le seul département de la Seine. Parmi eux, 133 451 vivent dans Paris intra-muros, dont 57 791 étrangers.* » (p 165)
- « *En octobre 1941, Vichy estime que 108 242 juifs de plus de 15 ans sont présents en zone nord, dont 93 181 dans le seul département de la Seine. Nous y avons ajouté les 4 000 juifs internés à Drancy [...] ce qui donne un total de 97 181 pour la région parisienne. [...] Dans la zone libre, le CGQJ comptabilise 109 244 juifs au 15*

*septembre 1941 : 57 000 Français et 53 000 étrangers (parmi lesquels 9 250 internés).» (p 119 - 120)*

- « *Dans la région parisienne, à en croire les chiffres officiels, ‘sur les 100 455 individus astreints au port de l’insigne [étoile jaune], environ 80 % sont venus retirer dans les commissariats de police les trois étoiles remises à chacun, contre un point textile.’ » (p 310)*
- « *Les services de Vichy enregistrent une augmentation très sensible de la population juive en zone sud, qui serait passée d’environ 110 000 en 1941 à 140 000 en 1943. Cette hausse de 27 % doit sans doute être encore plus forte, étant donné l’arrestation de plus de 10 000 juifs lors des rafles d’août 1942 opérées dans cette zone. » (p 139)*
- « *Si on se fie aux archives de la préfecture de police de Paris, 6 % des lettres anonymes parvenues à la police judiciaire visaient des juifs ».* (p 491) Mais p 826 il est précisé qu’on a pu évaluer à quelque 20 000 les lettres de délation reçues au CGQJ. Or les délateurs envoient aussi des lettres à d’autres institutions.
- « *Au total, 51 129 réfugiés civils sont entrés en Suisse sans autorisation entre le 1<sup>er</sup> septembre 1939 et le 8 mai 1945. S’agissant des réfugiés d’origine juive venus par le versant français, leur nombre se situerait entre 14 000 et 15 000, dont 13 500 ont été effectivement accueillis. » (p 158)*
- Un tableau, p166, donne les estimations suivantes : 149 734 juifs en octobre 1940 dans le département de la Seine ; 33 141 arrestations entre 1941 et 1944 dans ce département ; 60 000 juifs à Paris en août 1944 ; départs volontaires dans le département de la Seine : 56 593
- 24 500 juifs français et 56 500 juifs étrangers sont partis de Drancy. 3 000 juifs sont morts en France dans les camps d’internement. Environ un millier a été exécuté ou abattu sommairement parce que juifs. « *Ainsi, l’on peut affirmer catégoriquement que 25 % des juifs de France ont été victimes de la solution finale » (p 25). « Nous savons maintenant qu’entre 87% et 88% des juifs français ont survécu contre 56 à 50 % des juifs étrangers. » (p 419). Pages 803-804, les chiffres sont légèrement différents : 41 à 45 % des juifs étrangers vivant en France furent assassinés pour 9 à 12,6 % des juifs français ; 87,6 à 91 % des juifs français ont survécu contre 55 à 59 % des juifs étrangers. « Si trois juifs sur quatre ont survécu en France, la proportion est plus importante pour les enfants, sept sur huit ont échappé à la mort. » (p 399) « 11 600 enfants juifs de France ont été déportés [...] mais 72 400 de moins de dix-huit ans » ont échappé à la déportation. (note de bas de page, p400)*

Très souvent l’auteur tente de cerner l’opinion publique mais en l’absence de sondages et de votes il est impossible de savoir quelles parts de la population sont concernées par telle ou telle position, attitude ...

Par ailleurs, il est impossible de dresser une évaluation statistique déterminant quels sont les facteurs dominants, majoritaires de survie et quels sont ceux plus exceptionnels.

### **Chaque survie dépend d'un parcours unique :**

Ce qu'il ressort de ce très gros ouvrage est l'impossibilité de faire des généralités. Chaque individu qui a pu échapper à l'arrestation, à la déportation « programmées » par les nazis, a bénéficié d'un faisceau de facteurs favorables. Ces facteurs peuvent être énumérés, voire classés mais certainement pas hiérarchisés.

Il est « impossible de parler en général de la condition des juifs de France durant l'Occupation : par définition, les personnes visées [et celles « spectatrices »] réagissent à la persécution de manières sensiblement différentes » (p 412). « Pour l'historien, les années d'Occupation sont fascinantes en ce qu'elles donnent à voir un vaste éventail des conduites humaines, des plus viles aux plus désintéressées. » (p 826)

Tout au long de l'ouvrage quelques éléments-clés sont développés :

- Les **différences de conditions de vie et donc de chances de survie entre les juifs français et les juifs étrangers** vivant en France en 1940.

Le taux de survie des juifs français est estimé entre 87 % et 88 % alors que celui des juifs étrangers se situe entre 56 % et 60 %. (p 26). Cette différence est liée à l'insertion dans le tissu social français plus forte pour les juifs français : maîtrise de la langue, intégration dans un cercle de relations amicales, professionnelles, revenus financiers plus élevés ... « Les juifs étrangers d'immigration récente ont constitué des cibles beaucoup plus vulnérables » (p 184). Ainsi « à l'heure des déportations, à partir de l'été 1942, Vichy livre d'abord ces juifs étrangers à l'occupant. » (p 252).

La sauvegarde des enfants suit des stratégies différentes : les parents français envoient leurs enfants le plus souvent chez des parents ou des amis tandis que les parents étrangers les confient plus volontiers à une organisation ou à des familles d'accueil. (p 346). En effet, « les juifs français ont en général pu bénéficier de réseaux de sociabilité bien plus diversifiés que les juifs étrangers. » (p 542)

- La frontière très fluctuante **entre entrée en illégalité voire clandestinité et respect de la « légalité »** (c'est-à-dire respect des décrets et ordonnances allemands ou vichystes).

L'auteur montre de nombreux exemples de personnes juives ayant vécu au grand jour « comme avant » : les enfants vont à l'école, les jeunes gens se marient, ont des enfants, certains pratiquent leur religion. Tandis que d'autres au contraire tentent de ne plus apparaître comme juifs, mettant en œuvre des stratégies très diverses (par exemple ne pas obtempérer aux injonctions concernant les enregistrements ou l'étoile, renoncer aux signes religieux, voire adopter une religion chrétienne, changer d'apparence, s'immerger dans le monde rural etc.).

- **Le problème du financement.**

En se retrouvant exclus de nombreuses professions, les juifs durent trouver des solutions pour s'assurer des revenus : travail salarié plus ou moins illégal, travail clandestin, « jardinage » permettant de se nourrir, appel aux formes d'assistance (légalles ou clandestines) ...

Le problème de l'argent est aussi très important pour les diverses organisations apportant de l'aide aux juifs. On peut mettre du côté des recettes de ces différentes organisations, les subventions pour les activités légales (subventions pouvant être en partie détournées au profit des activités illégales), les capitaux venant des Etats-Unis ou de Suisse grâce à des filières clandestines, la charité privée, les cotisations à des associations (et pour le PC les prélèvements obligatoires sur les salaires).

Du côté des dépenses, il faut additionner les frais de pension pour les enfants placés, les frais de déplacement des convoyeurs, les salaires des permanents, les sommes versées aux passeurs ...

Il fallait tenir des comptes tout en préservant la confidentialité liée à la clandestinité. Des codes devaient être utilisés : par exemple, sur un livre de comptes de l'entraide temporaire « *“Dax” désigne l'entraide, “à Biarritz” signifie “à Drancy”, “à Bayonne” traduit “en déportation”.* » (p 787).

- **Le facteur « chance ».**

Comme les déportés qui sont revenus des camps nazis tentant d'expliquer leur survie, « *la plupart de ceux qui ont échappé à la déportation le disent et le répètent : “J'ai eu de la chance”* » : chance d'échapper à un contrôle d'identité, chance d'être absent au moment de l'arrestation à domicile du reste de la famille, chance que le gendarme chargé d'opérer l'arrestation soit originaire du même village, chance d'avoir raté le rendez-vous fatidique pour les autres membres du réseau etc. (p 440 et suivantes)

Beaucoup ont pu formuler un sentiment (analogue d'ailleurs à ceux revenus des camps nazis) formulé ainsi p 413 : « *Dès la fin de la guerre, j'avais conscience d'avoir eu la chance de survivre, et que je me devais de donner un sens à ma vie pour en quelque sorte justifier cette survie.* »

## Les thèses de l'auteur :

Jacques Semelin développe des théories personnelles et formule des définitions qui ne font pas l'unanimité.

- Réactivité sociale, résistance civile face à la notion de Résistance au sens convenu du terme (c'est-à-dire pour l'auteur résistance politique et/ou armée) :  
« *“Réactivité” parce que les individus font spontanément “quelque chose” sans se concerter [...] “sociale” parce que le développement simultané de telles conduites ne peut être interprété à partir de la seule histoire des individus.* » (p 813)

*« Distincte de l'entraide spontanée et donc de la réactivité sociale, la résistance civile désigne les efforts collectifs et clandestins, déployés par des organisations »* (p 814)

- L'auteur considère que *« l'objectif des dirigeants de Vichy n'a jamais été l'extermination des juifs [...] Vichy veut “réduire l'influence” des juifs dans la nation française, non les tuer. »* Et il voit là la cause de la pression répétée des nazis pour les impliquer dans leur politique d'anéantissement. (p 839). Quand la pression allemande s'intensifie en 1942, le gouvernement de Vichy aurait fait le choix d'abandonner les juifs étrangers pour protéger les juifs nationaux. *« Dans une certaine mesure, cette stratégie réussit. En renonçant à épargner une fraction, on sauva une grande partie de la totalité. »* (p 846) Il considère que Vichy *« à partir de l'automne 1942, cherche à se dégager, dans une certaine mesure, de ce macabre engrenage »* (p 838). La Milice et ses liens avec Vichy, le CGQJ et sa police (PQJ/ SEC) dépendant de Laval, ne sont toutefois jamais pris en considération dans ce livre.

## Synthèse des facteurs de survie :

En lisant l'ensemble des pages, en croisant les chapitres et en éliminant les répétitions, on peut parvenir à un classement des facteurs de survie de juifs en France. Ce classement est certes complexe car il croise plusieurs groupes de facteurs mais éclaire un peu le foisonnement d'exemples développés dans le livre.

1. Les facteurs « endogènes », liés aux personnes définies comme juives entre 1940 et 1945. Celles-ci ont dû faire une succession de choix face aux obligations et interdits qui s'accroissent.

2. Les facteurs exogènes, liés aux personnes définies entre 1940 et 1945 comme « aryennes »

A l'intérieur de ces deux groupes, certaines décisions sont prises sur le moment, de façon conjoncturelle (sorte de réflexe de défense), d'autres sont le fruit d'un choix « idéologique ».

Et les aides peuvent être apportées à titre individuel ou dans le cadre d'organisations, ayant pignon sur rue ou /et clandestines.

On peut donc classer dans ces différents sous-groupes les facteurs de survie suivants :

- Fuir la France (vers la Suisse, l'Espagne, les Etats-Unis, la Palestine ...)
- S'évader après une arrestation, au cours du transfert ou lors de l'internement (et donc entrer en clandestinité).
- Se réfugier (et souvent s'imposer une séparation des différents membres de la famille) dans des espaces au cœur du territoire français, mieux protégés (qui ont d'ailleurs pu changer de caractéristiques au fur et à mesure des nouveaux contextes et perdre leurs qualités protectrices) : milieu rural, zone « libre », zone d'occupation italienne etc.
- Préparer des caches = anticiper la menace d'une arrestation imminente
- Continuer à vivre de façon la plus « ordinaire » possible (1) en respectant les contraintes (mais beaucoup s'octroient des moments durant lesquels ils ne respectent plus ces contraintes : sortir sans l'étoile en zone Nord, utiliser à certains moments des faux-papiers ...).
- La capacité si décisive de réagir vite, de se débrouiller, de faire preuve de courage dépend du caractère, mais aussi de l'âge, de la responsabilité parentale si on a des enfants, du milieu familial or « *la survie des personnes dépend aussi ... de leurs propres facultés d'initiative.* » (p 448)
- Bénéficier de complicités ne serait-ce que par le silence (ou le mensonge) de ceux qui auraient pu dénoncer. S'il y a eu des dénonciations, nombreuses et fatales, beaucoup de témoins rencontrés par Jacques Semelin disent : « *On se sentait protégés par la population* ». (p453) et ce, aussi bien dans l'endroit où ils vivaient avant guerre que dans les lieux d'accueil où ils se sont réfugiés. Ces « protecteurs » (2) peuvent agir par abnégation (compassion, charité, idéologie), par intérêt bien compris, voire par cupidité. Si certains ont trahi leurs promesses, beaucoup ont tenu leurs engagements.

Bien évidemment on connaît les « îlots de protection » qui ont été honorés : Chambon-sur-Lignon, Moissac, Dieulefit. Jacques Semelin présente d'autres lieux offrant ce

même accueil, cette même protection : les Cévennes, Prélénfrey-du-Gua (Isère), Malzieu-Ville (Lozère), Lacaune (Tarn), Clans (Alpes-Maritimes), Chavagnes-en-Pailles (Vendée) ...

- Bénéficiaire d'aides matérielles assurées par des organisations, des réseaux. Les uns existaient avant guerre et ont parfois infléchi leurs activités. Les autres ont été créés pendant la guerre du fait des besoins nouveaux.
- De très nombreuses organisations sont analysées en différentes pages par Jacques Semelin : organisations juives, organisations catholiques ou protestantes, organisations non confessionnelles ou interconfessionnelles ... (3)

Des réseaux de résistance sont par ailleurs présentés.

Jacques Semelin développe des thèmes que le Cercle d'étude a approfondis sur lesquels je ne reviens pas ici : par exemple les Justes, la survie dans les camps d'internement, les débats concernant le jugement que l'on peut porter sur l'UGIF.

### **Spécificité française en Europe :**

Pour répondre à sa problématique, J. Semelin cherche à cerner les spécificités de la France par rapport aux autres pays européens qui expliqueraient que les juifs en France aient été moins nombreux à subir les exactions nazies. En effet, par exemple, en Belgique 44,4 % des juifs furent déportés à Auschwitz ; aux Pays-Bas 110 000 juifs sont exterminés sur 140 000 vivant dans le pays. (p 839-840). Le cas particulier de la France est donc explicable entre autres par :

- Sa situation démographique (répartition de la population, nombreuses régions faiblement peuplées) et sa situation géographique (contigüe à la Suisse et l'Espagne)
- Ses valeurs du christianisme et/ou ses valeurs républicaines (coexistant et complémentaires)
- Un fort sentiment anti-allemand (depuis 1870, renforcé par la guerre 14-18)
- La spécificité de la zone sud (et un temps de la zone d'occupation italienne)
- L'impact limité de la propagande
- La politique sociale et les objectifs idéologiques de Vichy

Ces quelques pages ne font qu'effleurer la très riche matière de ce livre. L'auteur conclut par sa « découverte » essentielle : « *De cette période de la guerre et de la Shoah, nous percevons avant tout aujourd'hui les juifs comme des victimes de la folie destructrice des nazis. Cette figure de la victime du racisme et de l'antisémitisme, qui tend à acquérir une dimension universelle, empêche de les percevoir comme ... des êtres humains dans toute leur vitalité [...] Ces hommes, ces femmes, ces enfants n'ont pas été que dans la souffrance et la solitude [...] Tout en étant stigmatisés [certains] ont établi des relations d'amitié ou d'amour avec d'autres, juifs ou non juifs.* »

Martine Giboureau

Membre de la commission « site ; documents mis en ligne »

Février 2014

1. Jacques Semelin distingue différents groupes de juifs restant dans leur domicile : ceux qui vivent de façon légale, déclarés et dormant chez eux ; ceux qui vont dormir ailleurs certains soirs ; ceux qui ont des « vrais faux papiers » leur donnant une apparence légale « aryenne », appelés les « synthétisés » ; ceux vivant en reclus dans un espace clos ...
2. Jacques Semelin dresse une typologie des « protecteurs » occasionnels et des « professionnels du sauvetage » : convoyeur, faussaire, donneur d'alerte, passeur, nourrice/hôtesse ... On note que certaines professions ont été en « première ligne » lors des arrestations - gendarmes, concierges - et que les personnes concernées ont eu des attitudes extrêmement diverses et variables dans le temps.
3. Jacques Semelin insiste beaucoup sur la position de quelques prélats, l'existence de « diocèses refuges » et développe longuement le cas de l'évêque de Nice contribuant avec un juif d'origine syrienne à créer un réseau de sauvetage d'enfants (réseau Marcel).